DELIBERATION N° DirAPU/2026/298

2.9

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20261012-342410-DE-1-1
Date de réception en préfecture le 22 octobre 2026

Suite à la convocation en date du 28 septembre 2026
LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunie à Lille le 12 OCTOBRE 2026

Sous la présidence de Christian POIRET, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Salim ACHIBA, Martine ARLABOSSE, Barbara BAILLEUL, Doriane BECUE, Valentin BELLEVAL, Pierre-Michel BERNARD, Stéphanie BOCQUET, Anne-Sophie BOISSEAUX, François-Xavier CADART, Olivier CAREMELLE, Yannick CAREMELLE, Loïc CATHELAIN, Isabelle CHOAIN, Marie CIETERS, Barbara COEVOET, Valérie CONSEIL, Sylvie DELRUE, Agnès DENYS, Axelle DOERLER-DESENNE, Jean-Claude DULIEU, Marie-Laurence FAUCHILLE, Isabelle FERNANDEZ, Michel GACEM, Maël GUIZIOU, Jacques HOUSSIN, Simon JAMELIN, Sylvie LABADENS, Eric LAVALLEE, Nicolas LEBLANC, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Françoise MARTIN, Elisabeth MASSE, Anne MIKOLAJCZAK, Luc MONNET, Michel PLOUY, Christian POIRET, Bertrand RINGOT, Marie-Paule ROUSSELLE, Caroline SANCHEZ, Céline SCAVENNEC, Frédérique SEELS, Sébastien SEGUIN, Nicolas SIEGLER, Aude VAN CAUWENBERGE, Anne VANPEENE, Philippe WAYMEL.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Charles BEAUCHAMP donne pouvoir à Maryline LUCAS, Frédéric BRICOUT donne pouvoir à Anne-Sophie BOISSEAUX, Régis CAUCHE donne pouvoir à Barbara COEVOET, Paul CHRISTOPHE donne pouvoir à Martine ARLABOSSE, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Jean-Luc DETAVERNIER donne pouvoir à Philippe WAYMEL, Carole DEVOS donne pouvoir à Axelle DOERLER-DESENNE, Stéphane DIEUSAERT donne pouvoir à Yannick CAREMELLE, Monique EVRARD donne pouvoir à Valentin BELLEVAL, Soraya FAHEM donne pouvoir à Françoise MARTIN, Michelle GREAUME donne pouvoir à Agnès DENYS, Valérie LETARD donne pouvoir à Elisabeth MASSE, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ donne pouvoir à Luc MONNET, Laurent PERIN donne pouvoir à Stéphanie BOCQUET, Marie SANDRA donne pouvoir à Marie-Laurence FAUCHILLE, Patrick VALOIS donne pouvoir à Anne VANPEENE, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON donne pouvoir à Eric LAVALLEE.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Grégory BARTHOLOMEUS, Claudine DEROEUX, Marie-Hélène QUATREBOEUFS.

Absent(e)(s) : Josyane BRIDOUX, Benjamin CAILLIERET, Marie CHAMPAULT, Jean-Luc DARCOURT, Christine DECODTS, Laurent DEGALLAIX, Frédéric DELANNOY, Mickaël HIRAUX, Vincent LEDOUX, Michel LEFEBVRE, Sébastien LEPRETRE, Eric RENAUD, Marie TONNERRE-DESMET, Jean-Noël VERFAILLIE, Karima ZOUGGAGH.

OBJET : Subventions départementales et soutien de la Commission des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie en faveur des Nordistes

Publié sur le site lenord.fr le 22 octobre 2026

Vu le rapport DirAPU/2026/298

DECIDE à l'unanimité:

- d'attribuer, au titre de l'année 2026, dans le cadre de l'axe 1 de la Commission des financeurs pour la prévention de la perte d'autonomie, un financement de 13 770 € pour l'acquisition de valises d'aides techniques destinées aux ergothérapeutes ;

- d'attribuer, au titre de l'année 2026, dans le cadre de l'axe 4 de la Commission des financeurs pour la prévention de la perte d'autonomie, une subvention de 50 000 € à la Mutualité sociale agricole (MSA) ;

- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention entre le Département du Nord et la Mutualité sociale agricole (MSA), dans les termes du projet ci-joint en annexe 1 ;

- d'attribuer au titre de l'année 2026, dans le cadre de l'axe 5 de la Commission des financeurs pour la prévention de la perte d'autonomie, un montant global de 108 845 € de subvention, aux projets détaillés dans le rapport ;

- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention avec chacune des structures détaillées dans le rapport au titre de l'axe 5 de la Commission des financeurs pour la prévention de la perte d'autonomie, dans les termes du projet type ci-joint en annexe 1 ;

- d'attribuer, au titre de l'année 2026, dans le cadre de l'axe 5 de la Commission des financeurs pour la prévention de la perte d'autonomie, une subvention forfaitaire de 2 000 € à chacune des 28 communes engagées dans le Réseau Francophone Villes amies des ainés et signataires de la convention départementale de lutte contre l'isolement des personnes âgées, pour un montant total de 56 000 €, reprises en annexe 2 ci-jointe ;

- d'attribuer, au titre de l'année 2026, dans le cadre de l'axe 6 de la Commission des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie consacré à la lutte contre l'isolement, un financement d'un montant total de 84 500 € aux communes concernées, selon la répartition détaillée en annexe 3 ci-jointe ;

- d'attribuer, au titre de l'année 2026, dans le cadre du soutien financier départemental aux structures intervenant en faveur des personnes en situation de handicap, un montant total de subvention de 17 500 € aux trois structures dont les projets sont détaillés dans le rapport ;

- d'autoriser Monsieur le Président à signer les conventions entre le Département du Nord et chacune des structures, dans les termes du projet type ci-joint en annexe 4 ;

- d'imputer les crédits nécessaires à ces dépenses au budget départemental de l'exercice 2026.

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 18 h 21.

En raison des fonctions professionnelles exercées au sein de l'Université polytechnique des Hauts-de-France, Monsieur SIEGLER ne peut ni prendre part au délibéré et à la prise de décision ni être compté dans le quorum.

Madame DESCAMPS-MARQUILLY (membre du comité de pilotage de l'Université polytechnique des Hauts-de-France) avait donné pouvoir à Madame SANCHEZ. Elle ne peut prendre part au délibéré et à la prise de décision même par procuration. Il n'est donc pas tenu compte de ce pouvoir pour cette affaire.

46 Conseillers départementaux étaient donc présents en séance. Ils étaient porteurs de 16 pouvoirs.

Décision acquise par assentiment de l'assemblée.

Signé électroniquement

Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
Le Directeur Adjoint des Affaires Juridiques et de l'Achat Public,

Eric LECAT